



Conférence de presse conjointe

Sujet : Conclusions de la présidence luxembourgeoise en matière sociale

Présents : François Biltgen
Ministre du Travail et de l'Emploi

Mars Di Bartolomeo
Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale

Marie-Josée Jacobs
Ministre de la Famille, de l'Intégration et de l'Égalité des chances

Lieu : 26, rue Sainte Zithe à Luxembourg - salle 1

Date : 07 Septembre 2005

Heure : 10H00 – 11H00

Table des matières

Page

Ministère du Travail et de l'Emploi	5
I. Dossiers législatifs dans le domaine de l'emploi et du droit du travail	6
1. Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS) 2007-2013	6
2. Lignes directrices pour l'emploi (2005-2008)	6
3. Aménagement du temps de travail	7
4. Accord des partenaires sociaux sur les conditions de travail et des travailleurs ferroviaires	7
5. Agence de Bilbao et Fondation de Dublin	8
II. Dossiers législatifs dans le domaine de l'égalité hommes-femmes	8
1. PROGRESS (cf I.1)	8
2. Institut européen pour l'égalité entre hommes et femmes	8
3. Extension des programmes communautaires en matière d'égalité	8
III. Dossiers législatifs dans le domaine de la sécurité sociale	9
1. Modifications diverses 2004 (coordination des régimes de sécurité sociale)	9
IV. Conclusions	9
1. Dimension sociale de la mondialisation	9
2. Programme d'action de Pékin	9
V. Autres	10
1. Préparation du Conseil européen de printemps	10
2. Sommet social tripartite	10
3. Restructurations	10
4. Migrations économiques	11
VI. Activités sous Présidence luxembourgeoise	11

Ministère de l'Égalité des chances	13
I Le dossier de Pékin + 10	13
I Les autres dossiers relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes	15
1. Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes	15
2. Programme PROGRESS	15
3. Programme d'action communautaire pour la promotion d'égalité entre les femmes et les hommes	15
4. Les lignes directrices pour les politiques de l'emploi : intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes	15
5. La dimension sociale de la mondialisation	16
6. La promotion des femmes dans le domaine de la recherche	16
7. Les efforts spécifiques en faveur des jeunes- prise en compte du défis de l'égalité entre hommes et femmes	16
8. Déclaration du Millénaires : accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction	16
Ministère de la Santé	17
I Dossiers législatifs dans le domaine des denrées alimentaires	17
1. Allégations nutritionnelles et de santé	17
2. Adjonction de vitamines, de minéraux et d'autres substances	18
3. Révision de la directive relative aux additifs alimentaires	18
II. Dossiers Produits pharmaceutiques	19
1. Redevances dues à l'Agence européenne des médicaments	19
2. Médicaments pédiatriques	19
III. Santé publique	20
1. Tsunami	20
2. Programme d'action Santé et Consommateurs	20

3. Obésité, nutrition et activité physique_____	20
4. VIH / SIDA_____	21
5. Santé mentale_____	21
6. Règlement sanitaire international_____	21
7. Convention cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac_____	22
8. Préparation à une pandémie de grippe et les plans d'intervention communautaire_____	22
IV. Dossiers OGM_____	22
V. Dossier Lutte antidrogue_____	23
VI. Activités sous Présidence luxembourgeoise_____	24

Rapport d'activité de la Présidence luxembourgeoise

du 01 janvier au 30 juin 2005

du

Ministère du Travail et de l'Emploi

Président du Conseil EPSCO¹ :

M. le Ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen

Président du Groupe de travail Questions sociales :

Luc Wies
Assistante à Bruxelles: Anne Calteux

Coordination générale à Luxembourg :

Jean Zahlen

¹ Le Conseil EPSCO a été co-présidé, pour les dossiers qui les concernaient, par Mme la Ministre de l'Egalité des chances, Marie-Josée JACOBS et par M. le Ministre de la Sécurité sociale, Mars DI BARTOLOMEO (voir points II, III et IV ci-dessous)

I. Dossiers législatifs dans le domaine de l'emploi et du droit du travail

1. Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS) 2007-2013

La Présidence luxembourgeoise a atteint son but, qui était d'aboutir à une orientation générale partielle dans ce dossier au Conseil EPSCO du 3 mars. Cette orientation a pu être dégagée sans débat à la majorité qualifiée, les délégations allemande, française et britannique ayant maintenu des réserves d'examen parlementaires, purement formelles.

Le caractère partiel de l'orientation est dû au fait que les dispositions relatives aux aspects budgétaires resteront en suspens jusqu'à l'accord sur les futures perspectives financières de l'Union (2007-2013). La Présidence avait décidé de faire adopter cette nouvelle manière de procéder dans toutes les formations du Conseil pour des programmes liés au futur budget; le Conseil EPSCO a été le premier à l'appliquer avec succès.

Le programme vise à apporter, à travers un cadre unique et rationalisé, une aide financière à la mise en œuvre des initiatives communautaires dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale et inclusion, des conditions de travail, de la lutte contre la discrimination et de l'égalité entre hommes et femmes. Il contribue ainsi à la réalisation de la stratégie de Lisbonne.

2. Lignes directrices pour l'emploi (2005-2008)

Le Conseil de juin est parvenu à adopter une orientation générale sur la proposition de décision sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi, qui font partie intégrante des lignes directrices intégrées, dans l'attente de l'avis du Comité des Régions. Le résultat des travaux du Conseil a été transmis au Conseil européen de juin pour approbation.

Alors que la révision des lignes directrices pour l'emploi n'aurait été nécessaire qu'en 2006, conformément au principe du rythme triennal arrêté en 2003, la Commission a été amenée à adopter une nouvelle proposition déjà en avril 2005 afin de pouvoir tenir compte des nouvelles priorités de la Stratégie de Lisbonne telle que revisitée par le Conseil européen de printemps.

Les lignes directrices emploi 2005-2008, qui serviront de base aux programmes nationaux de réforme que les Etats membres devront présenter à l'automne 2005, s'articulent autour de trois grands thèmes :

- 1) attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, augmenter l'offre de main-d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale ;
- 2) améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises ;
- 3) investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.

3. Aménagement du temps de travail

Le Conseil de mars a permis de faire le point, dans l'attente de l'avis du Parlement, sur l'avancement des travaux entrepris depuis le début de la Présidence relatifs à la proposition de directive du 22 septembre 2004 visant à modifier la directive 2003/88/CE concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail. Lesdits travaux, de nature essentiellement technique, s'étaient concentrés sur les situations nationales en ce qui concerne la question hautement sensible de la possibilité de déroger à la limite de travail hebdomadaire de 48 heures (opt-out).

Suite à l'avis du Parlement européen du 11 mai qui a revendiqué, avec une majorité confortable, la suppression de la possibilité de l'opt-out dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la directive au nom du renforcement du modèle social européen et de l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs, la Commission a présenté une proposition modifiée en date du 31 mai. Celle-ci se distingue par un ajustement des dispositions relatives à l'extension de la période de référence, qui peut désormais se faire par convention collective et voie législative et de celles relatives à l'opt-out, pour lequel une prorogation au-delà de la période de suppression (3 ans après l'entrée en vigueur) peut être demandée par les Etats membres dans certaines circonstances.

Le Conseil EPSCO du 2 juin a examiné cette nouvelle proposition en formation restreinte. Un accord sur le nouveau texte n'a pas été possible étant donné l'impossibilité, en raison du manque de temps, pour la plupart des Etats membres de finaliser l'analyse de la proposition. Bien que les deux camps qui s'étaient formés autour de la question du maintien et de la suppression de l'opt-out n'aient pas changé de position, les délégations ont exprimé leur volonté de trouver un compromis valable face à l'urgence de trouver une solution rapide en ce qui concerne le traitement à réserver aux périodes inactives du temps de garde dans le secteur de la santé suite aux arrêts SIMAP et Jaeger de la Cour de Justice. A l'issue du Conseil, il a donc été décidé de poursuivre les travaux en vue de parvenir à un accord politique dans les plus brefs délais.

4. Accord des partenaires sociaux sur les conditions de travail des travailleurs ferroviaires

La Présidence a réussi à dégager à la majorité qualifiée un accord politique lors du Conseil de juin sur cette proposition de directive qui vise à donner effet à un accord conclu en janvier 2004 entre les partenaires sociaux européens sur certains aspects du temps de travail des cheminots effectuant des services transfrontaliers. Les délégations britannique et slovaque se sont abstenues.

L'accord contient essentiellement des dispositions sur le repos journalier et hebdomadaire des travailleurs de ce secteur, les pauses et le temps de conduite.

Cet accord constitue un certain succès pour la Présidence alors que les négociations sur ce texte ont été difficiles. Quelques délégations y ont en effet vu une entrave sérieuse à la libéralisation du secteur ferroviaire et se sont interrogées sur la représentativité des parties signataires ainsi que sur les conséquences de l'accord au niveau économique et social.

5. Agence de Bilbao et Fondation de Dublin

Le Conseil de juin est parvenu à l'unanimité à des accords politiques sur chacune des propositions de règlements modifiant les règlements qui ont institué une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, laquelle a son siège à Bilbao, et une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, située à Dublin.

Ces modifications sont devenues nécessaires suite à l'élargissement de l'Union afin de rendre le fonctionnement de ces agences plus efficace. Les changements concernent dès lors pour l'essentiel les dispositions relatives à la gouvernance et aux mécanismes de prise de décision. L'accord a aussi porté sur l'alignement du statut du personnel de la Fondation de Dublin sur celui des autres fonctionnaires communautaires.

Les activités des deux agences consistent à développer et à diffuser, parmi les Etats membres et les instances communautaires, les connaissances propres à promouvoir l'évolution des domaines relevant de leurs ressorts respectifs.

II. **Dossiers législatifs dans le domaine de l'égalité hommes – femmes**

1. PROGRESS (volet égalité et intégration de la dimension de genre)

Voir ci-dessus sous I.1.

2. Institut européen pour l'égalité entre hommes et femmes

En dépit des différentes approches en ce qui concerne la composition du conseil d'administration de l'Institut, le Conseil de juin a réussi à dégager une orientation générale sur ce texte, qui ne fut présenté qu'en mars 2005.

L'Institut aura pour objectif de contribuer à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la renforcer et d'assurer l'intégration des politiques y relatives, mais aussi d'assister, par la collecte de données pertinentes, les institutions communautaires à lutter contre toute discrimination fondée sur le sexe et de mieux faire connaître aux citoyens les questions y liées.

A noter que le Conseil s'est prononcé en faveur d'un conseil d'administration garantissant la représentation de tous les Etats membres et que la Commission a présenté une déclaration afin de souligner qu'elle aurait préféré un conseil d'administration à taille réduite dans l'intérêt d'un meilleur fonctionnement de l'Institut, comme prévu dans la proposition initiale.

3. Extension des programmes communautaires en matière d'égalité

La Présidence luxembourgeoise a pris des contacts informels avec le Parlement afin de parvenir à un accord en première lecture, suite à l'orientation générale dégagée en décembre 2004, sur cette proposition qui vise à prolonger jusque fin 2006 deux programmes d'action, afin d'assurer leur alignement avec d'autres programmes similaires et le régime du nouveau budget communautaire, ainsi qu'à augmenter leurs budgets respectifs en conséquence.

L'avis du Parlement, qui reflète l'accord convenu entre Commission et Conseil, n'a été rendu que fin mai, de sorte qu'il n'a plus été possible de finaliser l'adoption formelle du texte sous Présidence luxembourgeoise.

III. Dossiers législatifs dans le domaine de la sécurité sociale

1. Modifications diverses 2004 (coordination des régimes de sécurité sociale)

Le Conseil EPSCO de mars a pu dégager sans débat aucun des orientations générales, dans l'attente de l'avis du Parlement européen, sur ce texte qui n'a été présenté par la Commission que peu après le début de la Présidence luxembourgeoise. Il s'agit d'un résultat particulièrement positif, non seulement compte tenu des délais très courts auxquels la Présidence a dû faire face, mais aussi en raison de la grande complexité du sujet.

La proposition de règlement, qui est présentée sur une base annuelle, vise à introduire des modifications techniques au règlement 1408/71 et à son règlement d'application 574/72 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

Le projet de règlement a essentiellement pour objet de tenir compte des changements apportés aux législations nationales, en particulier dans les nouveaux Etats membres depuis leur adhésion. En outre, il vise à parachever la simplification des procédures relatives aux soins médicaux reçus à l'étranger.

IV. Conclusions

1. Dimension sociale de la mondialisation

Par l'adoption des conclusions sur la dimension sociale de la mondialisation lors du Conseil EPSCO de mars, la Présidence a fait passer un message politique fort de l'Union sur la nécessité d'améliorer la coordination de la gouvernance sociale dans le cadre de la mondialisation.

La Présidence a ainsi assuré le suivi, au niveau communautaire, du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation « Une mondialisation juste – créer des opportunités pour tous », saluée par la communauté internationale comme le cadre susceptible de favoriser la réalisation de l'objectif mondial de la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité dans le contexte d'une mondialisation équitable et profitable à tous.

2. Programme d'action de Pékin

Dans le contexte du 10^{ème} anniversaire de la plateforme d'action de Pékin, la Présidence a fait adopter des conclusions afin de confirmer les engagements pris par l'Union européenne lors de la conférence et de la réunion ministérielle à Luxembourg début février et à l'occasion de la 49^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme à New York fin février qui a

abouti à l'adoption par la communauté internationale d'une déclaration politique forte sur l'avenir des droits de la femme.

Les conclusions mettent l'accent sur l'importance d'une meilleure prise en compte des domaines critiques recensés dans le programme d'action de Pékin et du renforcement des mécanismes institutionnels afin de permettre un suivi plus cohérent et systématique des progrès réalisés et des obstacles restants.

V. Autres

1. Préparation du Conseil européen de printemps

Le Conseil EPSCO de mars a fortement contribué à la préparation du Conseil européen de mars 2005, consacré à la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne. Il a adopté et transmis au Conseil européen des messages clés, élaborés conjointement par le Comité de l'Emploi et le Comité de Protection Sociale, qui réaffirment la nécessaire interaction et le renforcement mutuel entre croissance et emplois de qualité, cohésion sociale, modernisation de la protection sociale et développement durable.

Le Conseil a en outre adopté et transmis au Conseil européen les rapports conjoints du Conseil et de la Commission sur l'emploi et sur la protection et l'inclusion sociales qui reflètent les principaux défis à relever dans ces domaines pour atteindre les objectifs de Lisbonne.

Lors du débat d'orientation qui s'est tenu à l'initiative de la Présidence, le rôle central du Conseil EPSCO a été réaffirmé au niveau de la gouvernance de la Stratégie de Lisbonne, notamment à travers l'Agenda social et la méthode ouverte de coordination.

2. Sommet social tripartite

Le Sommet social tripartite du 22 mars, qui précède traditionnellement chaque Conseil européen de printemps, a permis d'engranger l'appui des partenaires sociaux européens et des deux présidences successives à l'approche choisie par la Présidence luxembourgeoise sur la révision de la Stratégie de Lisbonne : identification plus claire des priorités, création d'un partenariat pour la croissance et l'emploi et introduction d'un système de gouvernance plus rationnel et plus efficace. Un large accord a aussi été obtenu sur le renforcement de l'appropriation nationale de cette Stratégie qui impliquera plus fortement les partenaires sociaux.

3. Restructurations

L'anticipation et la gestion des restructurations ont été le sujet de la réunion de la Troïka et du Conseil informel des Ministres du travail et de l'emploi en avril. L'échange de vues a porté sur les restructurations à grande échelle et à petite échelle en insistant sur les politiques horizontales d'anticipation et sur les nouvelles opportunités auxquelles les restructurations peuvent donner lieu. Les ministres ont en outre discuté des « boîtes à outil » qui pourraient servir de modèle aux autorités nationales, régionales et locales confrontées à une restructuration. L'importance de passer d'une politique passive, vers une politique (pro)-

active, et le remplacement nécessaire de la *job security* par l'*employment security* ont été soulignés.

4. Migrations économiques

Le Conseil de juin a procédé à un échange de vues, en présence des commissaires Spidla et Frattini, sur le Livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques, présenté en janvier 2005, à la lumière des implications de ce type de migration sur le fonctionnement des marchés nationaux du travail. Les délégations ont souligné que les migrations devaient faire l'objet d'une action au niveau communautaire, sans pour autant empiéter sur les responsabilités des Etats membres en matière de gestion des flux migratoires et dans le respect des spécificités nationales. La nécessité de mener à bonne fin la libre circulation des travailleurs dans un avenir proche a été soulignée à plusieurs reprises et a rencontré l'intérêt de la Commission.

VI. Activités sous Présidence luxembourgeoise

- Réunion à haut niveau sur le gender mainstreaming, Luxembourg 10-11 janvier 2005
- Séminaire à haut niveau : « Promouvoir un développement social pour tous », (Copenhague + 10), Bruxelles 13-14 janvier 2005
- Conférence conjointe des Comités économique et social européen et luxembourgeois « Pour une Europe compétitive, sociale et durable – réussir la Stratégie de Lisbonne par un pacte avec la société civile organisée », Luxembourg 26-27 janvier 2005
- Conférence « Pékin + 10 » sur la mise en oeuvre de la Plateforme d'action de Pékin et des documents issus de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU, Luxembourg 2-3 février 2005
- Réunion ministérielle Pékin + 10, Luxembourg, 4 février 2005
- 7^{ème} réunion européenne régionale de l'OIT « Trouver un équilibre entre flexibilité, stabilité et sécurité sur les marchés du travail européens », Budapest 14-18 février 2005 (15 février : réunion ministérielle sur le suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation)
- 48^{ème} réunion du SLIC « La gestion des Inspections du Travail dans un environnement sujet à changement rapide: un défi commun », Mondorf-les-Bains 7-8 mars 2005
- 2^{ème} Conférence des Directeurs Généraux BIT, « Promoting excellence in occupational safety and health », Mondorf-les-Bains 8-9 mars 2005
- Conférence OIT : « La diversité dans l'Unité: Vers un système intégré d'Inspection du Travail », Mondorf-les-Bains 9-11 mars 2005
- Séminaire EURES et OIE : « La dimension socio-économique de la mobilité transfrontalière et transnationale », Luxembourg, 13-15 mars 2005
- Réunion CASSTM : « La Prise en compte des périodes d'éducation », Mondorf-les-Bains, 16-19 mars 2005
- Réunion informelle des Ministres du Travail et de l'Emploi sur le sujet des restructurations, Luxembourg 7-9 avril 2005

- Conférence AIM-ALOSS : « Accès aux soins de santé dans un marché unique : relations entre systèmes légaux et complémentaires », Luxembourg 8-10 avril 2005
- 13^{ème} réunion du Comité des Autorités Compétentes (Seveso II), Mondorf-les-Bains 13-15 avril 2005
- Agence Bilbao : « Une Stratégie communautaire pour l'amélioration de la qualité du travail par des travailleurs motivés et en bonne santé », Luxembourg 21-22 avril 2005
- Réunion informelle du Comité de Protection Sociale, Luxembourg 10-11 mai 2005
- Conférence CPS : « Soins de longue durée pour personnes âgées », Luxembourg 12-13 mai 2005
- Réunion du Réseau MISSOC, Mondorf-les-Bains, 19-20 mai 2005
- Réunion EURES, Canach 1-5 juin 2005
- 4^{ème} rencontre des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, Bruxelles 10-11 juin 2005
- Conférence de haut niveau : « Renforcer et développer le processus communautaire d'inclusion sociale », Luxembourg 13-14 juin 2005
- Réunion SPE, Luxembourg 16-17 juin 2005
- Conférence « Approche intégrée de la diversité : engager le débat avec toute la société », Mondorf-les-Bains 26-28 juin 2005
- Réunion informelle du Comité de l'Emploi, Luxembourg 29-30 juin 2005

Rapport d'activité de la Présidence luxembourgeoise

du 01 janvier au 30 juin 2005

du

Ministère de l'Égalité des chances

Un des objectifs de la Présidence luxembourgeoise a été d'accroître la visibilité de l'engagement politique de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'en renforcer les structures.

I. Le dossier Pékin + 10

Dans ce contexte, un dossier important a été le suivi de la Déclaration et de la Plate-forme de Pékin, le dossier Pékin +10.

L'Union européenne avait déjà, lors de la réunion régionale concernant le suivi de Pékin organisée par le Conseil économique européen de l'ONU en décembre 2004, annoncé son engagement fort en faveur de la mise en oeuvre de la Plate-forme de Pékin.

La Présidence luxembourgeoise s'est efforcée à élaborer une position commune des Etats membres concrétisant cet engagement d'une manière plus formelle.

Début février 2005 une conférence présidentielle sur la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Pékin et des documents issus de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU (Pékin +5) a été organisée à Luxembourg avec le soutien de la Commission européenne et en collaboration avec le Parlement européen, notamment la commission des droits de la femme et l'égalité des genres du Parlement européen, et le Lobby européen des femmes.

Cette conférence a eu pour thème les mécanismes institutionnels, leurs méthodes et outils. Une analyse des instruments techniques a permis de concrétiser les engagements politiques et de mettre en oeuvre les objectifs de la plate-forme d'action de Pékin.

Le rapport de la Présidence qui a été finalisé par un groupe d'expertes internationales, a fourni une analyse du développement institutionnel notamment des mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux. Il contient également l'examen du développement des instruments et techniques nécessaires pour traduire les engagements politiques en réalité.

Le rapport a permis l'identification des obstacles qui empêchent la réalisation effective de l'égalité entre les femmes et les hommes et a relevé les défis majeurs qui restent.

Les conclusions de la conférence ont influé sur la réunion ministérielle qui a eu lieu le 4 février et durant laquelle une déclaration commune a été adoptée.

Cette déclaration commune comporte trois volets :

- le premier volet concerne les mécanismes institutionnels.

Les ministres ont souligné que les structures et les mécanismes institutionnels au niveau européen et national sont des catalyseurs en faveur de l'intégration de la dimension de genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes et que leur renforcement est nécessaire pour la mise en oeuvre de tous les objectifs de la plate-forme de Pékin.

- Le deuxième volet de la déclaration a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et l'économie et dans la lutte contre la pauvreté.

Les ministres ont reconnu que l'égalité du genre est essentielle à la réalisation du plein emploi, de la croissance économique, du renforcement de la protection sociale et de l'éradication de la pauvreté. Ils ont relevé que l'égalité des genres doit apporter une contribution essentielle à la réalisation des objectifs de Lisbonne, qu'il s'agisse de l'emploi ou de la cohésion sociale.

- Dans le troisième volet de leur déclaration commune, les États membres de l'Union européenne réaffirment que la pleine réalisation de tous les droits de la personne humaine et des libertés fondamentales est essentielle à l'émancipation de la femme et de la fille et à la mise en place d'une véritable démocratie.

La déclaration de Luxembourg constitue un document de travail qui guidera désormais les politiques et qui est à la base des stratégies futures que l'Union européenne sera amenée à développer.

A New York, lors de la 49^{ième} session de la Commission de la Condition de la femme portant sur la mise en oeuvre de la plate-forme d'action de Pékin et les textes issus de la 23^{ième} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, l'Union européenne et ses partenaires ont émis un message fort en faveur d'une réaffirmation totale, non équivoque et universelle de la plate-forme de Pékin et d'un renforcement des efforts en faveur de sa mise en oeuvre complète et efficace. Les liens entre la révision de la plate-forme de Pékin et celle des objectifs de développement du Millénaire ont été soulignés. Il a été insisté sur le fait que l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes sont essentielles à la réalisation de tous les objectifs de développement du Millénaire.

L'Union européenne s'est engagée fermement à mettre en oeuvre pleinement et de manière effective la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son protocole facultatif, le programme d'action du Caire, ainsi que la déclaration et le programme d'action de Copenhague. Elle a souligné que cet engagement constitue le socle des politiques aux niveaux communautaire et national ainsi que de ses politiques et actions en matière de coopération au développement.

L'unanimité de l'Union européenne a incité la Présidence à proposer, lors du suivi annuel du programme d'action de Pékin au Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs du 2 et 3 juin, des conclusions du Conseil à ce sujet.

Celles-ci confirment les engagements pris par l'Union européenne lors de la conférence ministérielle à Luxembourg et lors de la session de la Commission de la Condition de la Femme à New York et notamment sa volonté et son engagement à renforcer les mécanismes institutionnels.

L'adoption des conclusions a permis l'ancrage de la Déclaration ministérielle de Luxembourg dans les formations du Conseil.

II. Les autres dossiers relatifs à l'égalité des femmes et des hommes

Les autres dossiers relatifs à l'égalité des femmes et des hommes traités lors du Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs ont été les suivants.

1. Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs EPSCO est parvenu le 2 juin 2005 à une orientation générale sur la proposition relative à l'établissement d'un Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

2. Programme PROGRESS

Celui du 3 mars 2005 est parvenu à la majorité qualifiée à une orientation générale partielle pour le programme PROGRESS, programme communautaire pour l'Emploi et la Solidarité Sociale. Il y a eu un renforcement de la dimension du genre comme approche horizontale par l'intégration de celle-ci dans les objectifs généraux de PROGRESS. Elle couvre ainsi toutes les sections et toutes les activités de ce programme.

3. Programme d'action communautaire pour la promotion d'égalité entre les femmes et les hommes

Le 5^{ème} programme d'action communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établissant un programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes a été prolongé.

4. Les lignes directrices pour les politiques de l'emploi : intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes

Les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi ont passé le Conseil EPSCO, voire ECOFIN.

Dans l'introduction aux grandes orientations des politiques des Etats membres et de la Communauté, il est stipulé que « pour mettre en oeuvre l'ensemble des aspects pertinents de toutes les orientations, il conviendra de tenir compte de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques ».

Concernant les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres, l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion de l'égalité entre les sexes dans toutes les actions doivent être assurées.

Les Lignes Directrices Intégrées parlent spécifiquement des femmes mentionnant à ce titre la nécessité d'accroître la participation au marché du travail et l'offre de main d'oeuvre pour les femmes, d'arriver à un taux d'emploi des femmes d'au moins 60%, de réduire ces disparités entre hommes et femmes en matière d'emploi, de chômage et de rémunération.

5. La dimension sociale de la mondialisation

En outre, les Conclusions du Conseil EPSCO du 3 mars 2005 concernant la dimension sociale de la mondialisation constatent que les mesures d'inclusion sociale doivent essentiellement viser la lutte contre les causes profondes de la pauvreté et de l'exclusion, les actions prioritaires comprenant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Des avancées en matière d'égalité entre femmes et hommes ont été réalisées dans d'autres formations du Conseil.

6. La promotion des femmes dans le domaine de la recherche

Dans les conclusions du Conseil Compétitivité, Marché intérieur, industrie et recherches d'avril 2005, les Etats membres ont été invités à promouvoir les femmes à tous niveaux de la recherche, à créer des conditions de travail permettant de la vie familiale et de la vie professionnelle et de développer les recherches sur l'évolution des sexes.

7. Les efforts spécifiques en faveur des jeunes – prise en compte du défi de l'égalité entre hommes et femmes

Lors du Conseil Education et Jeunesse de février 2005 il a été retenu que les efforts spécifiques en faveur des jeunes doivent tenir compte du défi de l'égalité entre hommes et femmes et s'appliquer aussi aux jeunes moins favorisés, ceci notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'emploi, de la cohésion sociale et de la mobilité, ainsi que de l'harmonisation de la vie familiale et professionnelle.

8. Déclaration du Millénaires : accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction

Au Conseil Relations externes de mars 2005, l'UE reconnaît que les objectifs de la Déclaration du Millénaires ne peuvent être atteints si des progrès ne sont pas accomplis en ce qui concerne la réalisation de l'objectif du Caire relatif à l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction.

A cet égard, l'UE est très favorable à ce que, dans le cadre d'un processus technique ultérieur, on examine la manière la plus adéquate d'incorporer aux objectifs de la Déclaration du Millénaire cinq des objectifs et des indicateurs de suivi en la matière.

Rapport d'activité de la Présidence luxembourgeoise

du 01 janvier au 30 juin 2005

du

Ministère de la Santé

I. Dossiers législatifs dans le domaine des denrées alimentaires

1. Allégations nutritionnelles et de santé

La Présidence luxembourgeoise a atteint son but, qui était d'aboutir à un accord politique sur ce dossier important au Conseil EPSCO en juin. Le fait que l'accord ait été unanime sur ce dossier prioritaire pour la Commission peut être considéré comme un succès pour notre Présidence, qui a continué le travail commencé par les trois présidences précédentes.

Le texte de compromis adopté par les Ministres de la Santé est beaucoup plus ambitieux que le résultat de la 1^{ère} lecture du Parlement Européen, qui a eu lieu le 26 mai dernier, et reprend les grandes orientations de la proposition de la Commission.

Voici les grandes lignes de l'accord conclus le 3 juin à Luxembourg :

- Profils nutritionnels : Contrairement au PE, le Conseil a maintenu le concept des profils nutritionnels (Article 4) tout en précisant leur rôle ainsi que la façon dont ils seront élaborés.
- Allégations de santé: Contrairement au PE, le Conseil a maintenu une procédure d'autorisation pour la grande majorité des allégations de santé. Certaines simplifications de la procédure d'autorisation ont été introduites (e.g. plus de traductions des allégations dans toutes les langues communautaires) et le nombre d'interdictions prévues par la Commission a aussi été réduit.
- « Sign-posting »: Suite à une demande de la délégation UK, les allégations négatives nutritionnelles ont été clairement exclues du champ d'application du règlement. Les systèmes nationaux de logos, comme ils existent en Suède et en Finlande, seront par ailleurs soumis à une procédure de comitologie.

Suite à cet accord politique, la Présidence a finalisé l'examen des considérants et la position commune devrait être adoptée en automne sous présidence UK. Une grande partie des amendements adoptés par le PE en 1^{ère} lecture n'avaient pas la majorité qualifiée requise pour une 2^{ème} lecture et il est donc probable que le règlement final ressemblera dans les grandes lignes à l'accord politique du Conseil.

En tout, 11 réunions du groupe de travail / attachés « denrées alimentaires » et 3 passages au Coreper I auront été nécessaires sous présidence luxembourgeoise pour arriver à un accord.

2. Adjonction de vitamines, de minéraux et d'autres substances

Ici aussi, la Présidence luxembourgeoise a atteint son but, qui était d'aboutir à un accord politique sur ce dossier important au Conseil EPSCO en juin. La Présidence luxembourgeoise est arrivée à conclure un accord à la majorité qualifiée, la délégation danoise votant contre, en poursuivant le travail des présidences irlandaises et néerlandaises.

Le dossier était nettement moins « politique » que celui relatif aux allégations, mais les discussions au sein du Conseil ont néanmoins été difficiles, vu les différentes traditions nationales existant dans le domaine. A cause de son caractère nettement moins controversé, le vote du PE en 1^{ère} lecture, qui a aussi eu lieu le 26 mai 2005, est beaucoup plus proche de la proposition de la Commission.

Le texte de compromis adopté par les Ministres de la Santé le 3 juin à Luxembourg reprend dans les grandes lignes la proposition de la Commission :

- Restrictions à l'ajout de vitamines et de minéraux : Le texte du Conseil se base sur la proposition de la Commission, mais il précise le lien avec le règlement « allégations » et les profils.
- Autres substances: Le Conseil a maintenu tout comme le PE le principe d'une liste négative de ces substances, à établir par comitologie.

Suite à cet accord politique, la Présidence a finalisé l'examen des considérants et la position commune devrait être adoptée en automne sous présidence UK.

En tout, 7 réunions du groupe de travail / attachés « denrées alimentaires » et 3 passages au Coreper I auront été nécessaires sous présidence luxembourgeoise pour arriver à un accord.

3. Révision de la directive relative aux additifs alimentaires

La Présidence luxembourgeoise a commencé l'examen de cette proposition de la Commission dès janvier 2005, mais n'a pas pu conclure d'accord politique, l'avis du Parlement Européen en 1^{ère} lecture n'étant pas encore disponible. Lors du Conseil EPSCO de juin 2005, un état des travaux a été présenté aux Ministres.

En tout, la Présidence luxembourgeoise a organisé quatre réunions du groupe de travail « denrées alimentaires », qui ont permis de résoudre la grande majorité des questions soulevées.

Au stade actuel, deux questions plus « politiques » subsistent :

- L'utilisation de nitrites et de nitrates dans les produits de viande, et plus spécifiquement dans les produits traditionnels
- Le champ d'application de l'autorisation du nouvel additif hémicellulose de soja

Mi-juin suite au vote de la commission parlementaire, un dialogue informel a été organisé avec la rapporteur du PE, Mme Drcar Murko, pour discuter de la possibilité d'un accord politique avec le PE en 1^{ère} lecture. La Présidence britannique poursuivra les travaux entrepris par le Luxembourg afin d'aboutir ou à un accord en 1^{ère} lecture avec le PE en septembre ou à un accord politique début décembre.

II. Dossiers Produits pharmaceutiques

Au cours de 9 réunions convoquées sous Présidence luxembourgeoise, le Groupe de travail Produits pharmaceutiques s'est penché sur les dossiers suivants:

1. Redevances dues à l'Agence européenne des médicaments

La proposition de règlement du Conseil concernant les redevances dues à l'Agence européenne des médicaments a été présentée au Conseil sous Présidence luxembourgeoise et a été discutée trois fois au groupe de travail Produits pharmaceutiques.

Le Conseil a pris note du rapport de la Présidence sur l'état des travaux et a invité le Comité des représentants permanents à poursuivre l'examen du dossier dans le but d'arriver à un accord le plus rapidement possible.

2. Médicaments pédiatriques

La proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux médicaments utilisés en pédiatrie avait été présentée au Conseil sous Présidence néerlandaise. La Présidence luxembourgeoise a entamé les premières discussions au fond.

D'une manière générale, les délégations ont accueilli favorablement la proposition de règlement, qu'elles considèrent comme une initiative législative importante visant à renforcer la recherche, le développement et l'autorisation de médicaments à usage pédiatrique.

Le Conseil a pris note du rapport de la Présidence sur l'état des travaux et a tenu un débat d'orientation, notamment sur les sujets du modèle de récompense pour des médicaments protégés par un Certificat Complémentaire de Protection et de l'accès public aux bases de données sur les essais cliniques pédiatriques. A l'issue du débat, la Présidence a constaté que la proposition de combiner le modèle de récompense prévu à l'article 36 avec un mécanisme de révision spécifique (article 49 paragraphe 3) a trouvé un large soutien.

Le Conseil a invité le Comité des représentants permanents à poursuivre l'examen du dossier, y inclus la question concernant l'accès public aux bases de données sur les essais cliniques pédiatriques, dans le but d'arriver à un accord politique avant la fin de l'année.

III. Santé publique

La Présidence luxembourgeoise a organisé 9 réunions du Groupe de travail Santé publique, dont une réunion à haut niveau. Les dossiers à l'ordre du jour ont été les suivants :

1. Tsunami

Le CAGRE extraordinaire du 7 janvier 2005 a exprimé sa compassion envers les populations affectées par le séisme et raz-de-marée en Asie et dans l'Océan indien. Ce désastre d'une gravité extrême en raison de son étendue géographique et de l'ampleur des pertes humaines et matérielles a affecté un total de 11 pays, a causé plus de 150 000 morts, des milliers de disparus et de blessés, et plusieurs millions de personnes déplacées sans abri.

Les Ministres européens de la Santé, associés au CAGRE du 7 janvier 2005, ont souligné l'importance des efforts de reconstruction sanitaire à déployer dans les régions affectées et ont assuré leur soutien à l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le volet sanitaire de l'aide à apporter et des travaux de reconstruction a été inclus dans le plan d'action communautaire élaboré suite au CAGRE extraordinaire.

Lors du Conseil EPSCO du 3 juin 2005, le déjeuner des Ministres de la Santé était consacré à la discussion des efforts accomplis et des projets à moyen et long terme. A cette occasion, la Présidence luxembourgeoise avait invité Dr John Martin, Directeur du Bureau de l'OMS auprès de l'UE.

2. Programme d'action Santé et Consommateurs

La proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action communautaire dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs a été présentée au Conseil sous Présidence luxembourgeoise.

Lors du Conseil du 3 juin, les Ministres ont exprimé leurs premières réactions par rapport à la proposition présentée par la Commission, qui réunit dans un programme intégré unique les objectifs poursuivis actuellement en vigueur concernant la protection de la santé publique et la protection des consommateurs.

Les délégations ont souligné la nécessité de renforcer la valeur ajoutée des actions communes en matière de santé, rappelant, notamment, l'utilité d'une meilleure coopération entre les systèmes de santé des Etats membres et une meilleure prise en charge des menaces transfrontalières pour la santé.

3. Obésité, nutrition et activité physique

La lutte contre l'obésité et la promotion de régimes sains et de l'activité physique revêtent une grande importance pour tous les citoyens de l'Union européenne dans le cadre des efforts déployés pour réduire les risques que présentent diverses maladies et pour améliorer la qualité de vie en générale.

Au cours de la Présidence luxembourgeoise, la Commission a constitué une Plateforme d'action européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé, qui encourage les acteurs concernés à élaborer et à mettre en œuvre des actions concrètes visant à promouvoir des modes de vie sains.

Le Conseil a eu un bref échange de vues à ce sujet et a adopté des conclusions sur les pistes de réflexion pour l'avenir, encourageant aussi la Commission dans l'élaboration de son livre vert.

4. VIH/SIDA

La lutte contre la propagation du VIH/SIDA demeure l'un des problèmes sanitaires les plus importants dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Au fil des ans, l'Union européenne a montré à plusieurs reprises sa volonté pour renforcer, de diverses manières, la prévention contre la propagation de l'épidémie, ainsi que la capacité communautaire en matière de fourniture de traitement de soins aux personnes souffrant de cette maladie. La volonté de définir des objectifs concrets et d'agir ensemble ont été affirmés à Dublin, à Vilnius et à Paris.

Les conclusions adoptées par le Conseil sous Présidence luxembourgeoise définissent des actions à mener par les Etats membres et la Commission, tout en apportant une contribution résolue et constructive au Conseil européen en vue de réaffirmer l'objectif de l'Union visant à s'attaquer globalement à l'épidémie, en coopération avec la communauté internationale.

5. Santé mentale

La santé mentale est un facteur déterminant pour l'amélioration du bien-être général des citoyens européens. Vu les liens entre la santé mentale et certains phénomènes sociaux importants, tels que l'alcoolisme ou la toxicomanie, et compte tenu des problèmes de discrimination à l'encontre des personnes souffrant de maladies mentales, l'Union doit prendre de nouvelles actions dans ce domaine.

La nécessité d'une action concrète a été réaffirmée dans la déclaration adoptée par la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la santé mentale, ainsi que le plan d'action qui l'accompagne.

Sous Présidence luxembourgeoise, le Conseil a adopté un texte de conclusions reconnaissant que la mise en œuvre de la déclaration et du plan d'action peut apporter un progrès significatif, parallèlement à la volonté des Etats membres de promouvoir des systèmes de santé mentale efficaces visant à la fois à prévenir les maladies mentales et à traiter les personnes qui en souffrent.

6. Règlement sanitaire international

Le Conseil a pris note de l'information de la Présidence et de la Commission sur les résultats de la deuxième session de l'organe de négociation intergouvernemental de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui a eu lieu à Genève du 21 au 26 février et du 12 au 13 mai 2005 et qui a conclu un accord sur le texte révisé du Règlement Sanitaire International.

Cet accord a été adopté par l'Assemblée Mondiale de la Santé à la date du 23 mai 2005.

7. Convention cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac

Lors de la première semaine de février 2005, la Présidence luxembourgeoise a coordonné la participation communautaire dans les travaux de préparation de la première Conférence de parties qui va se tenir début 2006 sous Présidence autrichienne.

La Conférence des Parties constituera l'organe directeur de la convention qui statuera sur les questions techniques, procédurales et financières liées à la mise en œuvre de la convention.

Les instruments de ratification luxembourgeois et communautaire ont été déposés auprès de l'ONU à New York à la date du 30 juin 2005.

8. Préparation à une pandémie de grippe et les plans d'intervention communautaire

Sous Présidence luxembourgeoise, la Commission a informé le Conseil sur l'avancement des travaux de préparation à une pandémie de grippe et les plans d'intervention communautaire.

Encore convient-il d'indiquer à cet endroit que le Centre européen de contrôle et de prévention est devenu opérationnel lors de la Présidence luxembourgeoise. Dans ce contexte, Mme Zsuzsanna Jakab, Directeur de l'ECDC, a été invitée au GT Santé publique pour informer sur l'avancement des travaux préparatoires et en vue de répondre aux questions des délégations nationales.

Enfin, Dr John Martin a présenté le point de vue de l'OMS sur la grippe aviaire lors du déjeuner des Ministres de la Santé dans le cadre du Conseil EPSCO du 3 juin 2005.

IV. Dossiers OGM

Les dossiers relatifs aux organismes génétiquement modifiés ne sont pas traités par les Ministres de la Santé au niveau communautaire, tandis qu'au Luxembourg ils relèvent directement de la compétence du Ministère de la Santé.

Durant la Présidence luxembourgeoise, le Conseil dans sa formulation « Environnement » a dû se prononcer sur huit propositions de la Commission visant à obtenir la levée de mesures d'interdiction prises par cinq Etats membres à l'encontre de maïs et de colza transgéniques. Le Luxembourg était directement concerné par la proposition relative à notre clause de sauvegarde à l'encontre du maïs Bt 176. Pour la première fois, le Conseil s'est opposé en juin 2005 à l'adoption de ces propositions, estimant qu'il subsiste encore une certaine incertitude quant aux risques pour l'environnement et la santé publique qui justifient le maintien des mesures nationales incriminées.

Lors de la même session du Conseil « Environnement », les Ministres n'ont par contre pas réussi à se prononcer sur la mise sur le marché du maïs OGM MON 863.

Lors du Conseil « Agriculture » d'avril 2005, les Ministres ont débattu d'un cas de dissémination accidentelle d'une variété de maïs OGM non autorisée, le Bt 10.

V. Dossier Lutte antidrogue

- Les travaux en matière de lutte antidrogue dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'UE furent marqués en premier lieu par l'élaboration du Plan d'action drogue de l'UE 2005-2008 basée sur la stratégie antidrogue 2005-2012 approuvée sous Présidence Néerlandaise en 2004. Les débats menés au sein du Groupe Horizontal Drogues du Conseil de l'UE ont duré plus de 5 mois et ont finalement débouché, en date du 27 juin 2005, sur l'adoption par le Conseil du texte final (2005/C 168/01).

Le Plan comprend 46 objectifs issus des domaines de la coordination, de la réduction de la demande, de la réduction de l'offre et de deux axes transversaux à savoir la coopération internationale et l'information, recherche, évaluation. Pour chaque objectif le Plan fixe une date-cible, désigne la ou les instances responsables de sa réalisation et indique un « outil d'évaluation/indicateur » à l'aune duquel doit être mesuré le résultat obtenu. Sur la base de celui-ci la Commission doit publier un rapport annuel et proposer le cas échéant les ajustements nécessaires.

Enfin, le Plan d'action drogue de l'UE 2005-2008 sera soumis à une évaluation finale en 2008 dont l'issue définira les con de l'UE 2005-20012.

- La présidence a également mis en chantier l'élaboration d'un tableau d'ensemble (matrix) de toutes les actions menées ou financées par les Etats membres dans les pays tiers. Ce tableau doit permettre d'identifier d'éventuels doubles emplois et de déceler des lacunes à combler.
- La présidence a assuré l'élaboration de positions communes des Etats Membres en vue de la 48^{ème} session de la Commission des Stupéfiants des Nations Unies (Commission on Narcotic Drugs) qui s'est tenue à Vienne du 7 au 11 mars 2005. De telles positions communes ont été présentées à propos de tous les points à l'ordre du jour et notamment dans le cadre des deux grands débats thématiques qui ont porté respectivement sur le « renforcement des capacités au niveau communautaire (c.à.d. local) » et sur la « prévention du VIH/SIDA et des autres infections hématogènes dans le contexte de la prévention et de l'abus des drogues ».

Lors de cette conférence des réunions de concertation ont eu lieu tous les jours et après d'intenses négociations des résolutions communes ont pu être présentées avec les pays d'Amérique et des Caraïbes sur le « développement alternatif » et les « précurseurs chimiques ».

- Le 5 avril 2005 a eu lieu, sous la présidence du coordinateur drogues luxembourgeois, une réunion des coordinateurs nationaux drogues de l'UE. Les débats thématiques ont été consacrés, d'une part au plan d'action drogues de l'UE, et d'autre part aux fonds alimentés par des avoirs et des capitaux confisqués dans le cadre d'infractions à la législation sur les drogues.
- Les 31 mai et 1^{er} juin 2005 s'est déroulée à Lima la « VIII^{ème} Réunion du Dialogue spécialisé à Haut Niveau entre l'Union européenne et la Communauté andine » et les 2 et

3 juin, s'est tenue dans la même ville, la VII^{me} Réunion à haut Niveau du Mécanisme de Coordination et de Coopération entre l'Union Européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes sur les Drogues». Ces conférences, qui ont été préparées par plusieurs réunions avec les ambassadeurs des pays en question à Bruxelles, ont permis des échanges de vues fructueux et elles ont donné lieu, chacune, à l'adoption de conclusions communes comportant des programmes de travail pour l'avenir.

- Enfin, les 27 et 28 juin 2005, une réunion du dialogue transatlantique sur les drogues a eu lieu à Washington. Au cours de celle-ci les positions respectives de l'Union et des Etats-Unis sur le problème de la « réduction des risques (harm reduction) » et sur le « développement alternatif » ont été discutées.

VI. Activités sous Présidence luxembourgeoise

Les conférences et évènements suivants ont eu lieu sous Présidence luxembourgeoise :

- Conférence sur la sécurité des patients, Luxembourg, 4 et 5 avril 2005
- Conférence « L'Europe de la Santé », Paris, 13 et 14 avril 2005
- Conférence ministérielle sur la santé en ligne, Tromsø, Norvège, 23 et 24 mai 2005
- Conférence environnement et santé, Luxembourg, 13 au 15 juin 2005
- Conférence sur les maladies rares, Luxembourg, 21 et 22 juin 2005
- Conférence sur les maladies cardio-vasculaires, Luxembourg, 29 juin 2005
- Réunion informelle HoA/HEVRA, Reykjavik, Islande, 24 février 2005
- Réunion des Directeurs Généraux de la Santé, Abbaye de Neumünster, 17-18 mars 2005
- Réunion des Coordinateurs Drogues de l'UE, Abbaye de Neumünster, 5 avril 2005
- Journée Mondiale de la Maladie de Parkinson, Bâtiment Jean Monnet, Luxembourg, 11 avril 2005
- Réunion informelle EMACOLEX, Abbaye de Neumünster, Luxembourg, 14 au 15 avril 2005
- Réunion du « High Level Committee on Health » de la Commission, Bâtiment Jean Monnet, Luxembourg, 20 et 21 avril 2005
- Réunions informelles TSC et HOA/HEVRA, Mondorf-les-Bains, 2 au 4 mai 2005
- Réunion informelle MRFG/CHMP/COMP, Chambre de Commerce, Luxembourg, 3 au 4 mai 2005
- Séminaire sur le contrôle officiel des denrées alimentaires, Abbaye de Neumünster, Luxembourg, 1^{er} juin 2005
- Réunion informelle VMRFG/CVMP, Norvège, Oslo, 2 et 3 juin 2005